

# DÉCISIONS APD-CSDM EXTRAORDINAIRE DU 5 AVRIL 2018



**DÉCISIONS** de la 10<sup>e</sup> Assemblée extraordinaire des personnes déléguées CSDM  
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal  
tenue le jeudi 5 avril 2018 à 17 h 30

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 10.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé:
1. Mot de bienvenue
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Négociation locale

## NÉGOCIATION LOCALE

- 10.02** Que l'Assemblée des personnes déléguées CSDM accepte une suspension des règles pour écouler l'ordre du jour au-delà des 210 minutes prévues.
- 10.03** Amendement de la proposition Arseneau 3 : que l'Assemblée des personnes déléguées CSDM recommande à l'Assemblée d'unité de négociation CSDM de négocier sur la base des demandes syndicales initiales.
- 10.04** Ajouter à la fin de la recommandation 2 du Conseil d'administration « et qu'elle demande la démission immédiate du directeur général de la CSDM ».
- 10.05** Que l'Assemblée des personnes déléguées CSDM recommande à l'Assemblée d'unité de négociation CSDM de dénoncer l'attitude de fermeture de la CSDM à la table de négociation ainsi que lors de la médiation et qu'elle demande la démission immédiate du directeur général de la CSDM.
- 10.06** Que l'ordre du jour de l'Assemblée d'unité de négociation CSDM du 12 avril inclut l'adoption d'un plan d'action phase 3.
- 10.07** Que l'Assemblée des personnes déléguées CSDM adopte le dépôt de la proposition Hounbedji.



## **NÉGOCIATION LOCALE**

- 10.08** Que l'Assemblée des personnes déléguées CSDM recommande à l'Assemblée d'unité de négociation CSDM une journée de débrayage illégal le 20 avril.
- 10.09** Que l'Assemblée des personnes déléguées CSDM recommande à l'Assemblée d'unité de négociation CSDM de mandater le Conseil d'administration de l'Alliance pour faire une demande au gouvernement de mettre la CSDM sous tutelle.
- 10.10** Amendement à la proposition Lauzon : ajouter à la fin « sauf les enseignantes et enseignants qui demandent un désistement ».
- 10.11** Que l'Assemblée des personnes déléguées CSDM recommande à l'Assemblée d'unité de négociation CSDM de présenter, comme moyen d'action, que les enseignants se mettent en mutation libre sauf les enseignantes et enseignants qui demandent un désistement.